



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# Pacte Ardennes

Charleville-Mézières, le 31 janvier 2020

## **Pacte Ardennes – Septième réunion du comité directeur et lancement du réseau France Services dans les Ardennes** *La mobilisation se poursuit pour le territoire ardennais*

Le comité directeur (CODIR) du Pacte Ardennes **s'est réuni ce 31 janvier 2020 pour la septième fois, en présence d'Yves Le Breton, directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**. Cette instance a notamment permis :

- de valider plusieurs fiches-action et de faire émerger de nouveaux projets,
- de mettre en évidence le rôle de la nouvelle Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui regroupe et succède, depuis le 1er janvier 2020, au Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Epareca et l'Agence du numérique.
- de présenter la nouvelle Lettre du Pacte Ardennes.

Pour concrétiser et illustrer l'action de la nouvelle agence, Yves Le Breton a ensuite inauguré le **premier espace France Services du département à Bogny-sur-Meuse** et réaffirmé le soutien de l'ANCT aux élus pour faire avancer le pacte Ardennes.

### **1. De nouvelles fiches-action et fiches-projet**

**Six fiches-projet ont été validées en fiches-action** et vont ainsi pouvoir être mises en œuvre :

- *Fiche-action n°89 - Accentuer l'implantation d'entreprises en bassin d'emploi à redynamiser (BER)*. Mis en place depuis 2007, ce dispositif permet aux entreprises implantées sur des territoires aux tissus économiques fragilisés de bénéficier d'exonérations sociales et fiscales.
- *Fiche-action n°102 - Créer un centre de consultations non programmées au Centre Hospitalier Nord-Ardennes sur le site de Fumay*. Co-construite par le

centre hospitalier de Fumay et les médecins libéraux du territoire Nord-Ardenne, cette nouvelle structure doit pallier le décalage croissant entre une demande de soins non programmés en hausse et une offre ambulatoire en voie de raréfaction.

- *Fiche-action n°103 – Répondre aux besoins de santé en ophtalmologie sur le territoire Nord-Ardenne en organisant la mise en place d'une filière visuelle à Charleville-Mézières.* Les délais d'accès aux praticiens ophtalmologistes (12 à 18 mois) ainsi que la démographie de la filière créent un réel besoin de soins sur le territoire ardennais, d'où la nécessité d'une politique active favorisant l'installation de nouveaux spécialistes.
- *Fiche-action n°107 – Accompagner la construction du schéma directeur immobilier et de rénovation énergétique des hôpitaux publics ardennais.* Cette action doit permettre aux établissements d'optimiser l'occupation de leurs locaux tout en intégrant pleinement les enjeux environnementaux et énergétiques à leur futur schéma immobilier.
- *Fiche-action n°133 – Créer des maisons « France Services » dans les Ardennes* (cf. ci-dessous).
- *Fiche-action n°135 – Créer une Digitale Académie dans les Ardennes.* Liée par de nombreux partenariats aux autres universités françaises, cette académie numérique donne la possibilité aux jeunes bacheliers du territoire de s'inscrire dans les cursus de leur choix et de bénéficier ainsi d'un accompagnement renforcé tout au long de leur formation initiale.

**Deux nouvelles fiches-projet** ont également été validées :

- *Fiche-projet n°137 – Soutenir l'implantation du Conservatoire National des Arts et Métiers dans les Ardennes.* Porté par Ardenne Métropole dans le cadre de l'appel à projets « Coeur de Territoire » du CNAM, ce projet doit améliorer l'accès à la formation tout en contribuant aux objectifs de redynamisation du territoire ardennais.
- *Fiche-projet n°138 – Mettre en place des plateformes de (re)mobilisation vers l'emploi.* Portée par le Conseil départemental des Ardennes, notamment à travers son appel à projets « (Re) mobilisation », cette action doit favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, au moyen d'un parcours adapté.

Au 31 janvier 2020, l'**engagement financier en faveur du Pacte Ardennes s'élève à plus de 85 millions d'euros** répartis comme suit<sup>1</sup> :

- État : 33,63 millions
- Fonds européens : 6,29 millions

---

<sup>1</sup> Les modalités de participation de la Banque des Territoires seront consolidées au gré de la mise en œuvre du Pacte Ardennes.

- Conseil régional Grand Est : 14,34 millions
- Conseil départemental des Ardennes : 6,02 millions
- EPCI : 9,47 millions
- Autres partenaires (dont fonds privés) : 15,71 millions

Le montant global des opérations a vocation à évoluer à la hausse compte tenu des nouvelles fiches-action qui continueront à être validées lors des comités directeurs.

## **2. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, pleinement mobilisée pour la réussite du Pacte Ardennes**

Le Président de la République a annoncé lors de la **Conférence nationale des Territoires** du 17 juillet 2017 la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires. Celle-ci a vocation à fournir une véritable ingénierie au service des projets des territoires et est également porteuse d'une vision renouvelée de l'action de l'État dans ses relations avec les acteurs locaux.

La démarche du Pacte Ardennes et l'ANCT ont en partage une volonté de **décloisonner l'action publique** afin de garantir une redynamisation efficace et cohérente du territoire. Il s'agit de rassembler l'ensemble des services, opérateurs et partenaires de l'État, les collectivités locales ainsi que les acteurs privés pour faire aboutir les projets et de proposer une offre « cousue main » adaptée aux spécificités, besoins et fragilités locaux. Par son caractère novateur, le Pacte Ardennes fait du département un **laboratoire de l'action de l'État dans les territoires**.

La **fiche-action n°119 « Les Ardennes, territoire d'action pour la future ANCT »** pose le cadre général de l'intervention de l'ANCT, qui s'engage à :

- accompagner les projets ardennais et les soutenir au titre du Pacte Ardennes ;
- décliner les programmes nationaux territorialisés existants ou en cours de préfiguration : Action Cœur de Ville, France Services, le Plan Très Haut débit, Petites Villes de demain ;
- agir comme un accélérateur de certains projets en lien avec les opérateurs de l'État (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Caisse des dépôts) afin de coordonner plus efficacement l'utilisation de leurs ressources au profit des porteurs de projets locaux.

*Focus sur deux illustrations de l'action de l'ANCT :*

– **Signature des trois premières conventions d'opérations de revitalisation des territoires** avec les communautés de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, Ardennes Rives de Meuse et Portes du Luxembourg le 20 janvier 2020.

- Inauguration par le directeur général de l'ANCT de l'espace **France Services de Bogny-sur-Meuse** et signature de la **convention départementale France Services** entre l'État, les opérateurs et les EPCI ardennais, ce 31 janvier 2020.

La MSAP (Maison de service au public) du centre socioculturel Aymon Lire a reçu la labellisation « France Services » le 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'instar de quatre autres structures dans les Ardennes : Attigny, Revin, Poix-Terron et Signy l'Abbaye. Ce label correspond à une extension de l'offre de services liés à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, en lien avec la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, La Poste, la Mutualité sociale agricole, l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, GRDF et les structures du territoire. Les 15 MSAP restantes ont vocation à obtenir cette labellisation avant 2022.

### **3. La Lettre du Pacte Ardennes : s'informer au quotidien sur la redynamisation du territoire**

Par les actions qu'il permet de mettre en œuvre, le Pacte Ardennes bénéficie à tous les habitants du département des Ardennes et son impact est d'ores et déjà visible sur notre territoire. D'où l'importance de le faire davantage connaître au grand public, par une information régulière et accessible à tous.

Faire le point sur les actualités, les grands dossiers et les échéances à venir du Pacte Ardennes : c'est l'objet de la Lettre du Pacte Ardennes, publiée toutes les trois semaines et impliquant l'ensemble des partenaires du Pacte depuis le début de l'année 2020. Pour la recevoir, il suffit d'effectuer une demande d'abonnement auprès de l'adresse *email* [lalettredupacteardenes@gmail.com](mailto:lalettredupacteardenes@gmail.com).

#### **CONTACT PRESSE:**

@: [pref-communication@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardennes.gouv.fr)



@Prefet08



Préfet des Ardennes